

Mercredi 03 juillet 2019 : 9h45-11h15

Mouvements migratoires et réfugiés : défis et perspectives

Roxane CARON, professeure agrégée, École de travail social, Université de Montréal, Canada.

Migration forcée et Refuge

Les crises politiques, économiques et climatiques ainsi que les conflits armés récents affectent en grande majorité les populations civiles alors qu'un nombre sans précédent de personnes sont forcées de se déplacer voire de s'exiler. Les chemins de l'exil se diversifient et s'allongent : des routes se ferment alors que de nouvelles sont prises ou créées. On traverse mers, océans, rivières puis campagnes, jungles et montagnes pour tenter de rejoindre « la destination rêvée »...

Quelques données sur la migration en Amérique du Nord

Selon le Rapport sur les migrations dans le monde (OIM, 2018), le Mexique est le plus grand pays « générateur » de migrants, et cela, toutes catégories confondues. La migration du Mexique vers les États-Unis serait d'ailleurs le plus grand couloir migratoire du monde (*ibid.*). En octobre 2018, les images de « caravanes de migrants » abondent dans les médias. Selon Amnesty International (2018), de nombreux migrants et réfugiés en provenance notamment du Nicaragua, Cuba, Guatemala et Honduras, ont choisi de former des caravanes – parfois près de 10 000 personnes - plutôt que de traverser seul le Mexique, craignant d'être kidnappés par des trafiquants ou de tomber entre les mains du crime organisé et des cartels de la drogue voire d'être victimes d'abus de la part de la police ou de militaires.

Selon Amnesty International (2018) depuis l'élection de Trump en 2016, l'administration s'est engagée à démanteler le système d'asile du pays par le biais de politiques et de pratiques diverses : refoulement en masse de migrants et projet de construction d'un mur à la frontière mexico-américaine. D'autres mesures apparaissent telles que la tolérance zéro envers l'immigration dite « illégale » qui mène à la séparation de familles (les enfants des parents), la révocation des statuts particuliers attribués à des groupes tels que les Haïtiens, des mesures de contrôle du lieu et du moment où les individus peuvent demander l'asile et le recours à la détention arbitraire et illimitée.

Le Canada n'échappe pas au « climat de resserrement mondial » à l'égard des migrations. L'actualité des dernières années a permis de faire connaître l'*Entente sur les tiers pays sûrs* entre le Canada et les États-Unis, en vertu de laquelle les deux pays ne sont pas tenus de recevoir la demande d'asile

d'une personne ayant transité au préalable par l'un des deux pays. Depuis 2017, des milliers de personnes ont franchi la frontière canadienne de manière irrégulière en vertu d'une brèche légale dans l'entente, fuyant les nouvelles restrictions aux politiques migratoires américaines. Le Canada a tout récemment décidé d'étendre la notion de pays sûr aux autres pays en dehors des États-Unis, rendant presque impossible le dépôt d'une demande d'asile pour quelqu'un qui ne quitterait pas son pays directement. À cette mesure « préventive », s'ajoutent d'autres mesures visant directement les « migrations irrégulières » comme la réduction de l'aide juridique leur étant destinée, l'élimination de certaines procédures d'appel de même que des coupes dans des programmes qui leur apportent du soutien. Parmi cet arsenal de mesures se trouve la détention administrative des migrants ; mesure en hausse au Canada (Nakache, 2011) tout comme dans le reste du monde (Wilsher, 2012).

Ainsi, même si des acteurs internationaux et des États hôtes répondent à l'afflux des déplacés par la mise en place de différentes autres formes d'aide (Miller 2017), plusieurs États sont hostiles à l'arrivée de personnes migrantes – dont les réfugiées – et refusent carrément de les accepter (*ibid.*). Par son amplitude et ses conséquences inégalées depuis la Deuxième Guerre mondiale, le conflit syrien a montré « l'impasse » dans laquelle se trouve le système de gouvernance mondiale des réfugiés. Or, les migrations internationales constituent *une réalité transnationale*... réalité qui est toutefois toujours considérée comme un « problème national » relevant de la souveraineté de chaque État.

Une perspective transnationale en travail social

De recherches nous invitent à décroquer notre compréhension des réalités des réfugiés et des migrants (Burnley 2016; Levitt et Jaworsky 2007) pour adopter une vision transnationale. Pourquoi ? Parce qu'une perspective transnationale nous permet de regarder et comprendre la migration forcée dans son ensemble : du déplacement(s), à la vie en transit(s) voire à la (ré)installation(s) (Portes, Guarnizo et Landolt 1999). Ici, la migration forcée n'est pas vue dans sa forme dichotomique entre « ici » et « là-bas » mais bien comme un processus en mouvement, fruit d'une complexification des expériences vécues tout au long du parcours (Glick Schiller, Basch et Szanton Blanc 1995 ; Nedelcu 2010).

« Être réfugié » n'équivaut pas à une identité distincte individuelle ou collective ; c'est plutôt un état tantôt temporaire voire prolongé dans lequel les expériences des personnes sont le résultat de bouleversements personnels, sociaux, politiques et structurels qui façonnent leur identité. Or, dans de nombreux pays d'accueil, on réduit le terme « réfugié » au caractère individuel de l'expérience soit à un seul épisode de leur vie, celui de fuir la

persécution. Une vision transnationale devient un apport significatif alors qu'elle prend en compte *comment* les identités se transforment, se (re) négocient, se cristallisent et se structurent tout au long du parcours. Ces identités sont primordiales à saisir pour le travail social : elles influencent les choix, les priorités, les besoins, les stratégies des personnes réfugiées mais aussi, elles influent sur leur intégration/inclusion dans le pays d'accueil.